

Nous sommes bien aises que Votre Excellence nous ait dit que les statuts de 1837, concernant l'établissement d'un département du commerce et de la charge de solliciteur général, ayant été mis en vigueur, les nominations que ces actes nécessitaient, ont été faites.

Nous partageons respectueusement le sentiment exprimé par Votre Excellence qu'il est à regretter que le gouvernement des Etats-Unis n'ait pas pu accéder aux propositions que votre gouvernement lui a faites au sujet des droits de péages sur les canaux, et que le Président ait jugé à propos d'imposer des droits exceptionnels aux Canadiens qui se servent du canal du Sault-Sainte-Marie, dont l'accès a été durant si longtemps libre aux populations des deux pays.

Il nous est agréable d'apprendre que le gouvernement de Votre Excellence, tout en étant disposé à prendre en considération avec un esprit conciliant les propositions que pourrait lui faire le gouvernement des Etats-Unis, a pris des mesures pour hâter le parachèvement des travaux du canal canadien, qui offrira bientôt au commerce de la Puissance, une voie à travers notre territoire.

Nous remercions respectueusement Votre Excellence de nous avoir fait connaître que des mesures nous seront présentées, à l'effet d'amender l'Acte du cens électoral, les actes concernant le service civil et la mise à la retraite des fonctionnaires publics, et aussi les lois qui règlent l'admission de la preuve dans les causes et les questions du domaine du parlement du Canada, et aussi des mesures pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le système de vote au scrutin secret et pour simplifier les lois relatives aux propriétés foncières et au transport de ces propriétés dans les territoires.

Votre Excellence peut être assurée que toutes ces questions attireront notre sérieuse attention et qu'en les étudiant nous aurons en vue, au-dessus de tout autre but, le bien-être et la stabilité du pays.

Après débat.

A six heures l'honorable Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la dite motion de l'honorable M. Ferguson, en réponse au discours du trône de Son Excellence le Gouverneur général.

Après nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.